

TERMES DE RÉFÉRENCE

CONSEILS D'INVESTIGATION

IMPACT ET RISQUES DE L'EXPLOITATION DU ZIRCONIUM DANS LA ZONE DES NIAYES DANS LES COMMUNES DE THIEPPE ET DIOUKOUL, SENEGAL

CONTEXTE

Nazioarteko Elkartasuna - Solidaridad Internacional (NESI) est une organisation non gouvernementale de coopération au développement, déclarée d'utilité publique, dont la mission est l'éradication de la pauvreté, en s'attaquant à ses causes économiques, religieuses, culturelles et environnementales, ainsi que l'extension de la liberté et de l'égalité des droits dans le monde.

L'extension et la **défense des droits humains** de toutes les personnes, tout en promouvant **l'égalité entre les femmes et les hommes, est au cœur du** travail de la NESI, qui promeut la **défense et la garantie des droits humains des femmes** dans toutes ses interventions, tant dans le Nord que dans le Sud.

Dans les régions les plus vulnérables où nous travaillons, **cette défense des droits de l'homme et de l'égalité des genres n'échappe pas à l'environnement naturel et géographique.** L'environnement et le climat sont des facteurs déterminants pour le développement et la garantie des droits de l'homme des populations qui y vivent.

Depuis 2009, NESI travaille avec son partenaire FADEC - Nord, avec l'appui des autorités publiques dans le département de Kébémér, au Sénégal. Plus précisément dans la zone des Niayes, caractérisée par une toposéquence allant des dunes blanches brillantes aux dunes rouges fixes de l'intérieur, entrecoupées de dépressions interdunaires utilisées pour l'horticulture (80% de la production horticole provient de cette zone). Cet écosystème particulier est influencé par un climat sub-canarien avec des vents quasi permanents (les alizés maritimes), qui lui confèrent un faciès majoritairement sableux et très accidenté en raison de la présence de systèmes dunaires orientés dans le sens NE-SW.

Avant l'installation de la bande filao de 180 km de Dakar à Saint Louis, dont les travaux ont commencé en 1948, la zone était hostile à l'installation d'habitations permanentes et les bassins des vergers risquaient constamment de s'ensabler en raison de la mobilité des sables dunaires. L'arrivée de cette bande et les investissements connexes réalisés par les projets forestiers et les ONG pour fixer les dunes ont permis d'installer des villages avec des habitations permanentes et de protéger les bassins versants, améliorant ainsi la production des vergers.

Ainsi, NESI et son partenaire FADEC Nord ont réalisé d'importants investissements dans les communes de Thiep, Diokoul Diawrine et Kab Gaye, de 2009 à 2021, qui ont contribué à protéger les bassins de vergers contre l'avancée des dunes en fixant les dunes sur 1 022,95 ha et en renforçant les capacités des acteurs.

Ce travail, qui est devenu une réussite, risque d'être compromis par l'expansion du projet d'extraction de l'exploration minière qui a commencé en 2014 à Diogo avec la société "Grande Cote Operations (GCO)", une filiale de la transnationale française Eramet. Le secteur de Lompoul est la prochaine zone ciblée pour la prochaine phase d'exploitation, prévue pour débuter en 2023. L'État du Sénégal a accordé à GCO une superficie totale de 445,7 km² pour l'extraction du zircon et d'autres minéraux, et il existe une réelle menace de destruction de tous les biens et services de l'écosystème qui y sont produits. Le 9 septembre 2004, une convention a été signée entre l'État du Sénégal et Mineral Deposits Limited (MDL) (société rachetée par Eramet en 2018), par l'arrêté ministériel 007474 du 10 septembre 2004. En vertu de cette convention, le gouvernement du Sénégal a accordé à MDL un permis de recherche minière

pour le zircon, l'ilménite, le rutile, le leucoxène et d'autres minéraux associés dans la région de la Grande Côte (EIA Zircon Project, 2006).

Après plus d'une décennie d'exploitation du zircon dans la région de Thiès par la société franco-australienne GCO (Grande CôteOpération), les autorités sénégalaises ont accordé en 2021 une extension (pour 25 ans et sur une superficie de 445 km²) de la concession minière pour l'exploitation du zircon dans la région de Lompoul, dans le département de Kébémér.

Les impacts négatifs et les aspects clés, identifiés par la société civile, du premier projet à Thiès sont : (i) pollution de l'environnement ; (ii) maladies pulmonaires et rénales très fréquentes ; (iii) dégâts sur les pistes en terre utilisées par la population pour se déplacer ; (iv) manque de transparence sur la méthode de traitement et d'élimination des déchets dangereux ; (v) appauvrissement des sols dû à l'exploitation minière (constaté par les agriculteurs locaux à travers une baisse des rendements agricoles depuis la mise en place de l'exploitation minière) ; (vi) contamination possible de la nappe phréatique ; (vii) suspicion que la méthode d'exploitation du zircon génère des déchets radioactifs (malgré la demande de la société civile) ; contamination possible de la nappe phréatique ; (viii) soupçons que la méthode d'extraction du zircon génère des déchets radioactifs (malgré la demande de la population locale, la radioactivité n'a pas été mesurée par des experts indépendants) ; (ix) réinstallation involontaire des populations locales affectées.

En raison de ces impacts, et sur la base de l'analyse des impacts potentiels d'une nouvelle exploitation minière à Lompoul, diverses organisations de la société civile et une grande partie de la population locale se sont mobilisées contre une nouvelle exploitation minière dans la région de Lompoul.

Le Collectif de Défense de la Zone des Niayes (CDN), qui regroupe l'ensemble des associations d'horticulteurs des Niayes et les populations des différentes communes situées le long de la côte, a élaboré un memorandum présentant les principaux impacts et enjeux à prendre en compte, notamment : (i) la réduction des superficies horticoles et de leurs rendements ; (ii) la destruction de l'écosystème ; (iii) les risques de salinisation des sols au niveau des périmètres horticoles ; (iv) le risque de non-respect des engagements d'indemnisation des populations concernées ; (v) l'augmentation de la pauvreté et du chômage des jeunes vivant sur le littoral.

À ce jour, l'entreprise n'a présenté aucune analyse des impacts sur les écosystèmes, la santé des populations locales et les moyens de subsistance, ni aucun plan d'action social et environnemental. L'exploitation affecterait directement les populations avec lesquelles la FADEC travaille et les mesures d'adaptation au changement climatique adoptées par l'organisation dans le cadre d'autres projets, comme l'installation de panneaux pour ralentir l'avancée des dunes. La FADEC collabore avec la CDN et participe à l'analyse des impacts négatifs du projet. Ces derniers mois, d'importantes mobilisations des communautés locales ont eu lieu contre le projet.

Ainsi, les programmes environnementaux dans le département de Kébémér ont permis de prévenir l'avancée des dunes et la sédimentation des bassins horticoles, et ont favorisé la résilience au changement climatique, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour les populations ou encore la promotion de l'utilisation durable. Des interventions dans lesquelles le **droit à l'environnement et les droits humains des femmes vont de pair**, et dans lesquelles les organisations partenaires suivantes jouent un rôle important :

- **FADEC** : la Fédération des Associations de Développement Communautaire est l'ONGD partenaire de NESI au Sénégal depuis 2009. Elle concentre son action dans le département de Kébémér, où elle promeut le respect des droits humains des femmes, la promotion de projets de souveraineté alimentaire, d'autonomisation personnelle, collective et économique, ainsi que le droit à l'environnement, à travers d'importants travaux de reboisement pour stopper l'avancée des dunes, la gestion des déchets et l'accès à l'eau et à l'assainissement.

- **Réseau des femmes activistes de Kébémér** : organisation de base créée en 2016, elle

est composée de femmes issues de 19 communautés du département de Kébémér. Elle promeut des stratégies de défense des droits des femmes, en renforçant les associations existantes dans la zone et en promouvant la visibilité des droits des femmes, ainsi que la sensibilisation du public et le plaidoyer dans ce domaine.

- **Association des femmes juristes sénégalaises** : une association qui a plus de quarante ans d'histoire au service de la promotion et de la diffusion des droits de la femme et de l'enfant. Cette association a fait du droit une "arme" et a mené un combat au Sénégal pour le renforcement et la vulgarisation des droits des femmes, ainsi que pour la prévention et la défense en cas de violences basées sur le genre.
- **Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR) du Sénégal** : dont l'objectif est de contribuer au développement de la petite agriculture qui assure la promotion socio-économique durable des exploitations familiales.
- **Fédération des Associations Paysannes de la Région de Louga (FAPAL)** : organisation regroupant plus de 3 000 paysans, dont 65% de femmes, qui promeut une économie solidaire au profit de la population rurale, valorise l'agriculture paysanne et influe sur l'adoption de politiques adaptées aux intérêts et aux réalités de la paysannerie.

Cette vision institutionnelle de la défense des droits de l'homme et de la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, basée sur le développement durable, a été combinée dans la Communauté autonome du Pays basque depuis 2009 avec la priorité géographique de l'Afrique subsaharienne à travers le [CREA - Centre de Ressources Africanistes](#). Il s'agit d'un point de rencontre qui **promeut le développement durable en Afrique, grâce à l'implication de personnes d'origine africaine vivant au Pays basque avec des citoyens et des institutions du Nord et du Sud**. Il est conçu comme un **outil de co-développement** géré par la communauté d'origine africaine résidant au Pays basque et la population locale.

CREA s'est d'abord organisé autour de personnes africaines résidant dans la Communauté autonome du Pays basque. Leur intégration dans la société basque et leur régularisation ont conduit nombre d'entre eux à s'auto-organiser afin de promouvoir leurs propres initiatives. Ils restent liés à CREA en tant qu'associations collaboratrices, pour lesquelles il constitue un espace de référence, de formation et de génération d'alliances. Ainsi, CREA travaille depuis 2017 [au renforcement de ses capacités](#) d'action collective. Des processus qui visent à promouvoir conjointement des actions et des projets pour la promotion des droits humains des femmes en Afrique, comme cela a été fait depuis 2018 aussi bien dans le Territoire Historique de l'Alava que dans le Territoire de Bizkaia.

C'est précisément **l'articulation des stratégies de promotion de l'égalité environnementale et de genre en Afrique subsaharienne** qui est à l'origine de cette initiative de recherche. Elle se veut un processus précieux en soi, dans lequel la population participante elle-même, les organisations partenaires et les associations africaines du CAE génèrent collectivement des connaissances et des alternatives aux risques de l'exploitation minière du zirconium. Et aussi un produit de valeur, c'est-à-dire un document de référence sur l'impact social et environnemental de l'exploitation du zirconium, et un élément de plaidoyer et de sensibilisation, à la fois dans les CAE et au Sénégal.

2.- OBJET DE L'ENQUÊTE

Il est proposé de mener une recherche qui aborde, du point de vue des droits de l'homme, l'impact social des industries extractives sur l'environnement et l'égalité des sexes, et spécifiquement sur l'exploitation du sable minéralisé dans les communes de Thieppe et de Dioukoul (Sénégal), ainsi que les mesures de réparation à développer pour atténuer l'impact, en situant les femmes en tant qu'actrices résilientes du changement, pour lequel il sera nécessaire d'analyser d'abord l'impact de l'exploitation du sable minéralisé dans la phase I, c'est-à-dire à Diogo, dans la région de Thiès.

La recherche vise à contribuer au développement de stratégies et d'outils propices à la

réparation, avec une approche locale-globale, puisqu'elle implique, à travers une méthodologie participative, à la fois des organisations partenaires sénégalaises et des associations africaines de la Communauté autonome du Pays basque. De cette manière, les risques, les vulnérabilités et les impacts induits par l'exploitation du zirconium et la manière dont ces défis affectent et sont affrontés par les hommes et les femmes dans le Sahel sénégalais peuvent être identifiés, des informations qui informeront le processus de planification de stratégies et de mesures de réparation sensibles au genre, et par conséquent, les activités planifiées auront une composante de renforcement des capacités.

Les **objectifs spécifiques** de la recherche sont les suivants :

- Analyser l'impact environnemental, social et de genre de l'exploitation du sable minéralisé, avec une approche des droits de l'homme, à Diogo, dans la région de Thiès.
- Analyser les risques environnementaux, sociaux et de genre de l'exploitation du sable minéralisé, avec une approche fondée sur les droits de l'homme, dans les communes de Thieppe et de Dioukoul.
- Analyser l'impact économique actuel et futur de l'exploitation du zirconium dans les communes de Thieppe et de Dioukoul en termes d'écosystèmes et de développement communautaire.
- Identifier les canaux de vente et de distribution de la zircone au niveau mondial
- Identifier des mesures pour réparer les dommages causés par l'exploitation du zirconium à Loumpoul, en mettant l'accent sur le rôle des femmes.
- Développer un processus collectif de construction d'alternatives aux conséquences négatives de l'exploitation du zirconium dans les communes de Thieppe et de Dioukoul, en positionnant les femmes comme les principaux acteurs de la résilience et de l'adaptation.
- Identifier et définir des mesures de plaidoyer auprès des détenteurs d'obligations et des responsables du respect des droits de l'homme, aux niveaux local, national et international (Pays basque, Sénégal et Union européenne).

La recherche sera de nature mixte. Elle s'appuiera sur des sources secondaires et primaires, ces dernières étant de nature qualitative et quantitative.

L'échantillon de cette recherche sera composé d'au moins 80 femmes et hommes vivant dans les départements de Tivaouane et de Kébémér, organisés en focus groups et/ou en entretiens, dont au moins la moitié seront des femmes. Au moins quatre responsables locaux et régionaux (mairie de Dioukoul, mairie de Thieppe, conseils départementaux de Kébémér et de Tivaouane), ainsi que la société GCO, y participeront également.

3.- MÉTHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL

Méthodologie : une méthodologie de **recherche-action participative (RAP)** sera adoptée. Il s'agit d'une méthodologie de recherche et d'un processus d'action et d'intervention dont les fondements sont la création d'initiatives, d'incidences et de processus de changement dans lesquels le sujet de la recherche est à la fois sujet et objet de la recherche. De manière détaillée, il s'agit d'une brève explication de ce processus méthodologique à caractère d'impact qui a recours à deux stratégies essentielles: la création de connaissances partagées et l'utilisation de ces connaissances dans des actions de transformation.

Dans l'ARP sur l'impact et les risques de l'exploitation du zirconium sur l'environnement et l'égalité des sexes au Sénégal, qui prend comme étude de cas la zone des Niayes dans les communes de Thieppe et Dioukoul, participeront les organisations alliées et les associations africaines de la Communauté Autonome du Pays Basque, qui joueront un rôle clé dans la définition méthodologique et la comparaison des conclusions, en tant qu'entités qui interviennent dans ce secteur et/ou qui connaissent la situation environnementale et/ou l'inégalité vécue par les femmes. C'est sur la base de cette construction que les organisations

partenaires du Sénégal, qui travaillent à la fois dans le domaine de l'environnement et de la défense des droits des femmes, construiront des alternatives pour la promotion de l'environnement et de l'égalité entre les femmes et les hommes de manière intégrée.

Ainsi, les organisations partenaires de Kébémér participeront à la conception méthodologique de la recherche, à la collecte des données sur le terrain, à l'analyse et à la confrontation des conclusions de la recherche. La FADEC travaille depuis plus de XXX ? ans avec l'Association des Juristes Sénégalais et avec le Réseau des Femmes Activistes de Kébémér, entités locales avec lesquelles elle promeut des projets communs de promotion des droits des femmes, de prévention et de prise en charge des victimes de violences basées sur le genre. Il s'agit d'un processus de construction collective, de définition et d'articulation commune des priorités et des mesures de réparation. Il est donc important d'impliquer d'autres acteurs sociaux dans ce processus. Parmi les organisations partenaires qui ont exprimé leur engagement à participer, on peut citer :

- FADEC
- Réseau des femmes activistes de Kébémér.
- Association des femmes juristes sénégalaises.
- Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR) du Sénégal.
- Fédération des Associations Paysannes de la Région de Louga (FAPAL).

Approche écoféministe. C'est-à-dire qu'elle se concentre sur les femmes en tant que défenseurs de l'environnement et agents de transformation et de résistance au changement climatique. Parce que ce sont les femmes qui assument le rôle social des soins familiaux, dans les zones rurales, les tâches qui leur sont associées peuvent être l'approvisionnement en eau, la recherche de biomasse pour l'énergie, les soins à la famille et/ou à la communauté, la transformation des matières premières en aliments, entre autres choses. C'est pour cette raison qu'il faut tenir compte de la relation qui s'établit entre les femmes et la nature car: 1) bien qu'elle puisse être aussi étroite que celle des hommes, elle se concentre sur des aspects plus quotidiens et sur l'économie de subsistance, plutôt que sur l'économie productive (bien qu'elle y soit étroitement liée) ; 2) si elles sont impliquées dans l'économie productive, par exemple dans l'agriculture, elles effectuent des travaux liés à la sélection, à la transformation et au commerce des produits (leur travail est donc plus invisible puisqu'elles ne travaillent pas sur le terrain) ; 3) les connaissances qu'ils peuvent tirer de cette relation avec l'environnement (qui est basée sur l'entretien, car ils en dépendent pour la satisfaction de leurs besoins de base) sont différentes de celles de l'exploitation de la nature. En raison de cette relation étroite avec l'environnement, les femmes disposent de diverses connaissances pour sa conservation et son entretien, pour faire face aux effets dévastateurs des changements climatiques ou pour adapter leur vie à de nouvelles circonstances climatiques.

La recherche comportera les phases suivantes :

1. Recherche et examen de la documentation et des sources secondaires en rapport avec l'objectif de cette consultance et la population cible.
2. Conception de la méthodologie, de l'échantillon et des outils de collecte de données, en collaboration avec les organisations partenaires sénégalaises, pour lesquelles au moins deux réunions seront organisées, ainsi que des impacts possibles et des mesures de réparation.
3. Développement du travail de terrain, conformément à la méthodologie participative préalablement élaborée, pendant une période minimale de 15 jours, y compris la construction collective de mesures de réparation.
4. La systématisation de l'information et la comparaison des conclusions, des résultats et des recommandations avec les organisations partenaires de Kébémér et les associations africaines de la Communauté autonome du Pays basque, pour lesquelles au moins deux réunions seront

organisées avec ces organisations.

5. Construction collective de mesures d'assainissement pour remédier aux impacts environnementaux et sociaux et aux risques causés par l'extraction du zirconium, en ciblant à la fois les détenteurs d'obligations et les détenteurs de responsabilités.
6. Rédaction du rapport de recherche.
7. Réalisation et systématisation d'un atelier de restitution et d'évaluation de ce processus participatif avec l'équipe technique de NESI et les organisations partenaires.
8. Participation à l'une des présentations des résultats de l'étude au Pays basque devant des agents spécialisés et le grand public dans un format face à face.
9. Dynamisation d'une rencontre entre des organisations partenaires et des associations africaines dans la Communauté autonome du Pays basque, pour l'échange de bonnes pratiques et la génération d'alliances autour de la promotion de l'égalité des genres et du droit à l'environnement en Afrique subsaharienne.

4.- LES HYPOTHÈSES DE RECHERCHE

- Anonymat et confidentialité.** La recherche doit respecter le droit des personnes à fournir des informations tout en garantissant leur anonymat et leur confidentialité.
- Responsabilité.** Tout désaccord ou toute divergence d'opinion pouvant survenir entre les membres de l'équipe ou entre les membres de l'équipe et les gestionnaires de projet sera discuté et convenu avec NESI.
- L'exhaustivité.** Il incombera à l'équipe de consultants de mettre en évidence les questions qui ne sont pas spécifiquement mentionnées dans les présents termes de référence, si cela s'avère nécessaire pour obtenir une analyse plus complète de l'intervention.
- Indépendance.** L'équipe de consultants doit garantir son indépendance et son objectivité dans les informations, les déclarations et les conclusions relatives à l'intervention évaluée.
- Incidents.** En cas d'apparition de problèmes au cours du travail sur le terrain ou dans toute autre phase de la consultance, ceux-ci doivent être communiqués immédiatement à NESI, en fonction de la nature des incidents. Dans ~~ce cas~~ l'existence de ces problèmes ne pourra en aucun cas être utilisée pour justifier la non-obtention des résultats établis par Solidaridad Internacional dans les présents termes de référence.
- Validation des informations.** Il incombe à l'équipe de consultants de s'assurer de l'exactitude des informations recueillies pour les rapports, et elle sera en fin de compte responsable des informations présentées dans le rapport d'évaluation.
- Livraison des rapports.** En cas de retard dans la livraison des rapports ou si la qualité des rapports livrés est manifestement inférieure à celle convenue avec Solidaridad Internacional, les pénalités prévues dans le contrat signé seront applicables.
- Droits d'auteur et divulgation.** Le rapport, la conception et le matériel de la consultance sont la propriété de Solidaridad Internacional et ne peuvent être utilisés sans autorisation écrite. En cas de publication par ces organisations, l'équipe de consultants et les crédits respectifs seront mentionnés.

5.- STRUCTURE ET PRÉSENTATION DU RAPPORT DE RECHERCHE

Rédiger un rapport de recherche basé sur des sources primaires et secondaires, élaboré de manière participative et consensuelle avec les organisations partenaires au Sénégal, avec un maximum de 25 000 mots. Il doit inclure le cadre théorique et la méthodologie utilisés, la description du processus participatif et des outils utilisés pour collecter l'information, les principaux résultats consolidés et les recommandations, les agents et les personnes impliqués,

ainsi que le résumé exécutif du document. Ainsi que le résumé exécutif du document. NESI traduira le document en basque et en français et sera responsable de sa mise en page. Le document contiendra au moins les sections suivantes :

1. Introduction.
2. Résumé
3. Contexte.
4. Cadre théorique.
5. Méthodologie de recherche.
6. Résultats du processus de recherche : impacts de l'exploitation du sable minéralisé à Diogo et impacts et risques dans les communes de Thieppe et de Dioukoul.
7. Responsables, responsabilités et stratégies de plaidoyer aux niveaux local, national et international (Pays basque, Sénégal et Union européenne).
8. Recours pour les porteurs d'obligations et les détenteurs de responsabilités
9. Conclusions.
10. Bibliographie
11. Annexes

6.- PROFIL DE L'ÉQUIPE DE CONSULTANTS

La présente consultance sera confiée à un professionnel ou à une entreprise indépendante des parties impliquées dans le projet, qui possède une vaste expérience en matière d'environnement et d'égalité des sexes, avec une spécialisation en Afrique subsaharienne et une expérience antérieure dans le domaine des droits de l'homme et des entreprises.

Le consultant déterminera lui-même la composition de l'équipe nécessaire, qui doit comprendre et parler le français.

Les deux profils complémentaires suivants seraient un atout :

- Profil scientifique, avec au moins 5 ans d'expérience et de connaissances dans le domaine de la protection de l'environnement et des actions collectives et institutionnelles pour la définition de stratégies et de mesures de mise en œuvre dans des contextes où les moyens et les ressources sont limités.
- Profil sociologique, avec au moins 5 ans d'expérience, pour l'analyse en termes de genre et de groupes humains vulnérables à travers des processus participatifs, avec une connaissance de la gestion des risques et des catastrophes.
- **Expérience et expertise dans le domaine des entreprises et des droits de l'homme.**
- **Langue** : français et wolof
- **Précieux** : institution prestigieuse

7 - DÉLAI D'EXÉCUTION

La consultation sera réalisée dans un délai de **6 mois à compter de la signature du contrat.**

L'équipe de consultants soumettra une **proposition technique et financière** (18 500 EUROS), ainsi qu'un **calendrier de travail** avec des activités définies, y compris une distinction claire et une division des tâches entre le profil scientifique et le profil sociologique.

8.- CONDITIONS

8.1. Rôles et responsabilités de l'équipe de consultants

Les responsabilités de l'équipe de consultants seront les suivantes

- Réaliser la consultance en coordination avec **Nazioarteko Elkartasuna Solidaridad Internacional et les organisations partenaires indiquées ci-dessus.**
- L'exécution de la mission de consultance en question sera basée sur les termes de référence définis dans le présent document (objectifs, résultats, produits attendus, calendrier, remise du rapport).
- Effectuer un travail de terrain pour collecter des informations, en établissant une coordination du travail par le biais d'une communication formelle avec des acteurs stratégiques préalablement définis par consensus.
- Définir la méthodologie du travail participatif avec NESI et les organisations partenaires.
- La prise en charge des frais de transport international et local et des frais de nourriture, ainsi que la mise à disposition de son propre matériel informatique, audiovisuel et de papeterie.
- D'être et de rester affiliés au système de sécurité sociale à leurs propres risques et frais, en payant les cotisations en fonction des revenus perçus, pendant la durée du présent contrat et de présenter régulièrement à l'employeur des copies des reçus correspondants.
- Préparer et présenter les documents pour chaque produit en format numérique et physique. Inclure, entre autres sources de vérification : les photographies, les instruments de collecte avec les informations contenues dans le champ utilisé pour la systématisation du document et les références bibliographiques.
- Respecter les règles et protocoles de sécurité de Nazioarteko Elkartasuna International Solidarity sur le terrain.

8.2. Rôle et responsabilités du Nazioarteko Elkartasuna / Solidarité

internationale Nazioarteko Elkartasuna Solidarité internationale aura les responsabilités suivantes :

- Sélection de l'équipe de consultants. Le recrutement sera de la responsabilité de Nazioarteko Elkartasuna Solidaridad Internacional.
- Soutenir l'équipe de consultants, coordonner les activités et faciliter la participation des acteurs publics et privés.
- Permettre à l'équipe de consultants d'accéder à toutes les informations pertinentes et aux informateurs clés.
- Contrôler la qualité du processus et des documents générés.

9. PRODUITS DE LA RECHERCHE

Résultats attendus du processus de recherche

- Un **plan de travail** détaillé décrivant le calendrier d'exécution des tâches liées à l'élaboration des documents thématiques et/ou de l'étude de cas, y compris la conception, la méthodologie de travail, les instruments de collecte de données et le calendrier de mise en œuvre de l'évaluation.
- Un **projet de rapport final sera** examiné par l'IESN avant d'être finalisé.
- **Rapport final**
- Une **mémoire graphique** : contenant des images représentatives du processus et de l'impact environnemental identifié (au moins 30 images à haute résolution) afin qu'elle puisse être utilisée comme outil de socialisation des résultats et de formation.
- Documentation technique en **annexes** numérotées justifiant l'évaluation du projet (instruments conçus, annexe photographique, agenda de terrain, etc.)
- Un **atelier de restitution des résultats et d'évaluation de** ce processus participatif avec l'équipe technique de NESI et les organisations partenaires, et un autre avec les associations africaines de la Communauté autonome basque.
- La **dynamisation d'une rencontre** entre des organisations partenaires et des associations africaines dans la Communauté autonome du Pays basque pour l'échange de bonnes pratiques et la génération d'alliances autour de la promotion de l'égalité des sexes et du droit à l'environnement en Afrique subsaharienne.

Participation à la présentation des résultats au Pays Basque et au Sénégal aux agents spécialisés et au grand public, en étant présent dans au moins l'un d'entre eux.

10- BUDGET : COÛTS

Le **budget total de** l'évaluation à confier est de **dix-huit mille cinq cents euros (18 500 €)**, ce qui comprend : les honoraires, les frais de déplacement, la nourriture, l'hébergement, les frais de gestion, la TVA ou toute autre taxe supplémentaire, ainsi que les coûts liés à la conduite de groupes de discussion et d'entretiens, entre autres.

Le budget indiqué comprend tous les coûts nécessaires à la livraison des produits finaux. Les paiements seront effectués en trois tranches :

- **40%** à la livraison du plan de travail et à la signature du contrat
- **30%** sur la remise du rapport d'avancement
- **30 %** après la remise et l'approbation du rapport final et des annexes

Une fois la proposition sélectionnée, un contrat de services de conseil sera signé et les termes du contrat seront établis.

11.- PRÉSENTATION DE L'OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE ET DES CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les offres doivent être soumises par courrier électronique à l'adresse suivante : derechoshumanossi@sol-inter.org en indiquant dans l'objet : "**Zircon Mining Research Senegal**".

La **date limite de** réception des propositions est le **17 mars 2024**. Il peut être soumis en espagnol ou en français.

Le contenu de l'offre doit couvrir au moins les points suivants :

A) Proposition d'une matrice de recherche préliminaire comme hypothèse de travail, en tenant compte du résumé du projet et des critères à analyser mentionnés dans le présent document.

- B) Proposition d'une méthodologie de recherche-action participative (RAP).
- C) Horaire de travail
- D) Budget détaillé.
- E) CV de l'ensemble de l'équipe d'évaluation.
- F) Référence aux travaux d'évaluation, de conseil et/ou d'appréciation entrepris

Les offres reçues seront évaluées selon les critères et barèmes suivants :

| | |
|--------------------|--|
| CRITÈRE 1 : | <ul style="list-style-type: none"> • Qualité technique de la proposition (maximum 5 points sur 10 pour l'ensemble de la proposition) |
| CRITÈRE 2 : | <ul style="list-style-type: none"> • Profil professionnel, CV de l'équipe de consultants (maximum 4 points sur 10 de la proposition globale, minimum 3). |
| CRITÈRE 3 : | <ul style="list-style-type: none"> • Budget (maximum 1 point sur 10 de la proposition globale). |